

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 27 Janvier 2017

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 21 janvier 2017. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 janvier à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 16 décembre 2016**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. **PROCHAINE RÉUNION**

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Bernard MOREAU (pouvoir à Francis BORDET), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Thierry GAYANT).

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Francis BORDET

I. **APPROBATION du PV du 16 décembre 2016**

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

II. **QUESTIONS FINANCIERES**

1) **Comparatif des locations de salle**

La salle des Fêtes ayant été moins louée en 2016 qu'en 2015, une étude a été réalisée pour comparer nos tarifs de location avec ceux pratiqués dans les villages voisins.

Il s'avère que la comparaison n'est pas facile car les salles n'ont ni la même capacité, ni les mêmes équipements. Néanmoins, nous sommes dans la moyenne et nous ne pourrions pas augmenter nos tarifs tant que nous ne serons pas en mesure d'offrir de meilleurs services (cuisines en particulier).

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui occupent la salle des Fêtes le vendredi après-midi pourraient également avoir un impact sur la location. Il faudrait, si besoin, que la salle soit nettoyée et rendue disponible à la location dès le vendredi soir.

2) **Vote des subventions aux associations.**

Les subventions aux associations seront identiques à celles de 2016. Il n'y aura pas d'augmentation.

ASSOCIATIONS	2015	2016
--------------	------	------

ASSOCIATIONS LOCALES	5645	5645
Les Robins du coin (tir à l'arc)	278	278
Trial Club	91	91
ACPG (anciens combattants)	100	100
L'Automne (3 ^{ème} âge)	454	454
APPE Basket	1656	1656
Parents d'élèves	327	327
Chasse	797	797
Fous cavés	501	501
Les Lapidiales	334	334
Pêche	273	273
Raquette Port d'Envalloise	278	278
Echappée Belle (Foyer rural)	278	278
Futsal	278	278
ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE	80	80
SOLCAMPO	80	80
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	810	890
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
80€ par élève mineur pour les écoles de danse et de musique		
ADMS (école de musique)	160	160
ARIDEM (école de musique St Savinien)	80	240
Conservatoire de Saintes 4 élèves	320	240
TOTAL	6535	6615

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

Monsieur le Maire a par ailleurs souligné que nous ne demandons aucune participation financière aux associations locales concernant l'occupation des salles.

Des particuliers souhaiteraient louer nos salles à des fins professionnelles. Nous avons reçu deux demandes (cours de danse par exemple).

Le conseil municipal n'est pas opposé à ce type de location. Toutefois, il faudra définir très précisément les modalités de mise à disposition avant de donner notre réponse.

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) **Travaux administratifs effectués pour le SIVOS en décembre 2016**

Les travaux effectués par notre secrétariat au profit du SIVOS en décembre 2016 ont été comptabilisés afin qu'une régularisation financière soit opérée.

Le secrétariat du SIVOS ne dispose que d'un seul poste informatique qui présente quelques signes de faiblesse. Afin de permettre à deux personnes de travailler en simultané, il faudrait acquérir un autre poste informatique et mettre à disposition de la personne en contrat aidé l'actuel ordinateur tant qu'il sera opérationnel.

IV. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) **Ponton flottant**

Deux corps morts d'environ 800 kg chacun seront installés pour assurer la stabilité du ponton. Coulés devant la cale, ils seront ensuite transportés par chaland. Il sera donné plus de souplesse aux chaînes raccordant le ponton aux corps morts, pour faciliter l'usage de cet équipement.

2) Pontons de plaisance

La CDC Vals de Saintonge constitue actuellement un dossier auprès du Conseil Départemental relatif à l'homologation des pontons de plaisance. Il serait intéressant de s'associer à cette demande pour profiter de cette expertise et faire vérifier nos pontons. Monsieur le Maire contactera le Maire de Saint Savinien pour savoir s'il serait d'accord pour nous associer à la demande.

2) Délibération refusant le transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme ».

Monsieur le Maire informe que la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération et prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Ce transfert interviendra automatiquement à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017. Toutefois, les communes peuvent s'opposer au transfert automatique de la compétence si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment l'article 136 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 juillet 2009 et modifié le 27 mai 2011

Considérant que la commune de Port d'Envaux ne souhaite pas perdre la compétence « document d'urbanisme » qui est une de ses compétences principales et qui permet à la commune de déterminer l'organisation de son cadre de vie en fonction de ses spécificités locales, d'objectifs particuliers en matière de préservation patrimoniale et naturelle ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge ;
- De demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

3) Projet de la SCI la passerelle rue du port (ancien bâtiment "Les Canotiers")

Ce projet qui devrait recevoir un avis favorable en terme de permis de construire semble très intéressant dans la mesure où il propose un espace polyvalent pouvant recevoir du public, une buvette, un local d'exposition et un espace pour louer les bateaux.

4) Magasin Coop

Monsieur le Maire a reçu le responsable des magasins Coop qui lors d'une prochaine entrevue lui présentera une étude de marché visant à démontrer la viabilité d'un projet de commerce dans les locaux laissés vacants depuis la fermeture définitive du magasin.

Ce projet sous-entendrait que la commune achète les locaux afin d'y installer un commerçant indépendant.

Si la commune se lançait dans un tel projet, elle pourrait bénéficier d'une subvention pour acheter et rénover les locaux. Monsieur le Maire va prendre contact avec les services de la Préfecture pour connaître précisément les modalités d'un éventuel concours de l'Etat. Par ailleurs, le prix de vente de l'immeuble, qui n'a pas encore été fixé par la Coop, sera déterminant.

5) Acquisition des parcelles AB 156 et 158 (Terrains situés à proximité de l'ancienne gare)

Nous avons été informés par la DDTM (Direction du Développement Durable et de la Mer) que les parcelles AB 156 et 158 avaient été transférées au département qui n'a pas l'utilité de ces parcelles et propose de nous les céder au prix de 4500 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour l'achat de ces parcelles au prix de 4500 euros.

6) Véloroute 92 (projet de création d'un parcours Vélo le long de la Charente)

La rencontre avec la responsable de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) s'est bien passée. La LPO accepterait le passage du Troquant sur une zone sensible répertoriée Natura 2000, en utilisant un platelage (passage en bois surélevé).

En contrepartie, la LPO demande des mesures compensatoires. Elle souhaiterait que la CDC achète des parcelles agricoles appartenant à une famille de la commune pour les transformer en zones naturelles.

7) Stationnement devant le cimetière

Le projet serait d'élargir la zone de stationnement devant le cimetière afin de permettre dans un premier temps à trois véhicules de stationner au lieu de deux actuellement.

Ces places de stationnement ayant été réalisées sur l'emprise d'un terrain appartenant à la famille BREJON, Monsieur le Maire propose de solliciter cette famille pour savoir s'il serait possible d'acquérir une bande de terrain supplémentaire qui pourrait être aménagée et offrir plus de places de stationnement.

V. PERSONNEL

1) Indemnités de gardiennage 2017

Monsieur le Maire rappelle que le gardiennage des salles municipales est assuré par le garde champêtre, celui de la salle des fêtes étant assuré de façon bénévole.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% arrondie à l'euro supérieur, de l'indemnité de gardiennage de la salle polyvalente, soit 344€ à compter de 2017 ; ce montant pourra être réévalué chaque année.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau montant.

2) Réunion d'information sur l'urbanisme

Cette réunion d'information se tiendra le 31 janvier à Saint Porchaire. Les principaux thèmes abordés seront l'évolution du code de l'urbanisme depuis le 1^{er} Juillet 2016 et le rappel des différentes procédures.

3) Journée d'information sur la gestion des espaces communaux

Elle est organisée annuellement par le conseil départemental et traite de la gestion des espaces communaux et en particulier de l'alternative aux produits phytosanitaires.

VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :

- taille des rosiers,
- élagage des branches basses des arbres place de la marine, autour du stade et au pré-Valade,
- évacuation des branches,
- nettoyage des massifs rue des armateurs,

- empiècement d'une tombe en reprise au cimetière,
- démontage, nettoyage, réparation et remise en peinture des grilles de l'école,
- fabrication d'un portail et préparation des grilles pour l'entrée de l'école, rue des Lapidiales,
- réparations aux Chabossières,
- petits travaux au profit des écoles,
- installation porte de la salle des fêtes,
- nettoyage des caniveaux,
- pose de panneaux.

2) Délibération pour création des numéros de maisons

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
AB 260	Rue de la Marine	9 B
AB 167	Rue du Moulin Albert	4
AB 168	Rue du Moulin Albert	6
AB 073	Rue du Moulin Albert	8
YD 361	Zone artisanale des Genets	10
YD 381	Zone artisanale des Genets	12 B

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution des nouveaux numéros.

3) RESE : renouvellement des compteurs d'eau

Dans le cadre des renouvellements périodiques, cinq compteurs d'eau seront remplacés. Cette intervention sera financièrement prise en charge par la RESE.

4) Chiffrage de la contribution financière de la commune suite à un certificat d'urbanisme (parcelles Champ de Gibrand, section YM 165, 166,167 et 168.

Le montant des travaux pour le raccordement électrique de la parcelle citée en objet a été estimé à 26500 euros.

Cette charge ne sera engagée que si le lotissement est créé. En contrepartie, la commune percevra la taxe d'aménagement mise à la charge des propriétaires des maisons construites.

5) Dégradation à l'église suite à un accident de voiture, destruction d'un mur en pierre bordant la cloche à verre de Saint James

Nous avons demandé à un tailleur de pierres d'établir un devis pour l'église.

Par ailleurs, il n'est pas impératif de réparer le mur en pierres bordant la cloche à verre de Saint James.

6) Projets 2017 et au-delà

Pour mieux sécuriser l'école primaire, le muret côté rue des Lapidiales sera remonté à l'identique du mur de l'école et un nouveau portillon sera installé.

Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de subvention relative à l'installation d'un visiophone avec commande d'ouverture à distance du portillon.

L'année 2017 sera en priorité consacrée aux travaux de rénovation de la cuisine de la cantine avec la réalisation d'un passe- plat entre la cuisine et la partie restauration.

Ces travaux dont le but est la mise aux normes du service et de la sécurité au sein de la cuisine seront réalisés cet été pendant les vacances scolaires. Ils seront accompagnés du remplacement de matériels de cuisine.

Une demande de subvention sera adressée pour le remplacement des portes et des fenêtres de la salle des fêtes au second semestre 2017.

Pour le second semestre, il est également envisagé de réaliser une réserve de 30 à 40 m² attenante à la salle polyvalente afin d'y ranger du matériel et ainsi libérer la salle annexe.

Ces travaux avec réalisation d'une ouverture entre la salle polyvalente et la réserve seront réalisés par nos employés municipaux.

L'aménagement des anciens ateliers municipaux pour les transformer en office de tourisme et salle d'exposition pourrait être envisagé au titre de l'année 2018. Les travaux pourraient également être réalisés par nos employés municipaux.

7) Implantation de l'entreprise Mullon à Peu Volant

Une réunion avec l'entrepreneur, le responsable urbanisme de la CDC, le responsable de la direction des infrastructures départementales et le Maire a été organisée. Il a été demandé à l'entrepreneur de monter un dossier en conformité avec notre PLU, qui n'interdit pas ce type d'installation, mais s'oppose à tout ce qui pourrait porter atteinte à la sécurité et à l'environnement.

Le point d'achoppement est que le représentant de la DID (Direction des Infrastructures Départementale) ne serait plus favorable à la réalisation de ce projet par rapport au trafic supportable par la route.

Monsieur le Maire a précisé que ce projet qui prévoit l'emploi de 6 personnes devra être présenté aux voisins pour recueillir leur assentiment.

8) Pose d'un miroir en face du chemin des Deux Palisses.

Une demande (verbale) d'installation d'un miroir en face du chemin des Deux Palisses a été faite par le conducteur du bus scolaire.

Le conseil municipal ne se prononcera sur ce sujet que lorsqu'il en aura été officiellement saisi par la direction de la société de bus.

9) Devis pour réparation du système de commande des cloches (Ets Mignot)

Nous avons reçu un devis d'un montant de 800 euros pour effectuer la réparation en question. Avis favorable du Conseil.

10) Sécurité routière au Peu

Afin d'apporter une réponse à la vitesse excessive sur les routes de notre commune et en particulier lors de la traversée des bourgs et hameaux, il a été décidé d'utiliser un de nos radars pour le transformer en radar mobile lorsque nous recevons des plaintes des habitants.

En effet, le caractère pédagogique de ces équipements semble démontré depuis qu'ils sont installés sur notre commune.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes : compte rendu du Conseil Communautaire du 25 janvier.

La CDC a décidé de passer une convention avec l'association le SAS qui coordonne des chantiers d'insertion, permettant de réaliser des travaux, tels que ceux de rénovation de toitures ou encore de construction de murets...

Un chantier d'insertion est un dispositif qui, porté par l'association en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et Pôle Emploi, permet d'accompagner des personnes en grande difficulté dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

La commune pourrait être intéressée par ce dispositif dans le cadre de la réfection de la toiture de notre église.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire, le projet de la Galaxie de la Pierre Levée a été présenté. Il a été validé à l'unanimité par la CDC qui a accepté d'en être le maître d'ouvrage.

2) Villages de pierres & d'eau

Dans le cadre de la loi CAP, relative au renforcement des mesures de protection du patrimoine, l'idée serait de remodeler la zone de protection du patrimoine dans un périmètre qui intègre uniquement le bâti. Cet aménagement pourrait se faire en fin de mandat, lorsque nous procéderons à la révision du PLU.

Lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 9 février, les représentants des communes labellisées seront reçus par le président du conseil départemental.

3) Riverain de la Charente (compte rendu de l'assemblée générale du 20 janvier à Saintes)

Le budget pour le désenvasement de la Charente est de 7 millions d'euros. Il intègre une aide de l'Europe pour la sauvegarde de la grande Mulette d'un montant de 465 000 euros. Le volume des boues à extraire est évalué à 600 000 m³.

4) Syndicat des eaux

Monsieur le Maire déplore que nous n'ayons pas eu de retour sur le contrôle des assainissements individuels.

VIII. MANIFESTATIONS et ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Janvier	Municipalité	vœux du Maire	20	Lors de cette soirée, ont été évoqués les moments forts de l'année 2016 (festival des Fous Cavés, le Téléthon) les travaux qui ont été faits et à faire dans la Commune, l'occasion aussi de récompenser Philippe pour les 20 années passées au service de la Commune.

2) Manifestation à venir

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
Février	CAPA	Forum découverte	5	Salle des Fêtes de 10h à 17h
	Médiathèque	Animation Médiathèque	18	Intervention de l'Association " les P'tits Débrouillards" sur la thématique des réseaux sociaux numériques
	Automne	A G	25	Salle des Fêtes de 14h30

	Secteur jeunesse CDC	Stage de Tennis	22	Salle Polyvalente
	APPE BASKET	stage "vacances"	23,24/02 et 2, 3/03	Salle Polyvalente

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Recensement de la population

Au 1^{er} janvier 2017, la population légale de notre commune a été évaluée à 1164 habitants.

2) Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine (2 janvier 2017- centre bourg le Mung)

Eaux conformes aux valeurs limites pour l'ensemble des paramètres mesurés.

3) Dates des élections

23 avril et 5 mai : élections présidentielles,

11 et 18 juin : élections législatives.

4) Vigilance Vague de froid

Nous avons reçu un courrier de la préfecture nous invitant à être vigilants pendant toute la période de la vague de froid.

5) Fermeture de la déchetterie de Plassay

La déchetterie sera fermée à compter du 06 février pour une durée de 1 mois. Les habitants seront avisés par courrier.

6) Participation au FGDON 17 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente Maritime)

C'est la CDC qui prend en charge cette campagne.

7) Modification de la délivrance des cartes d'identité

A compter du 13 mars 2017, les demandes de carte d'identité nationale devront s'effectuer auprès des mairies équipées pour recueillir les emprunts dématérialisées.

Les mairies les plus proches équipées sont :

- Pont L'Abbé d'Arnoult,
- Saintes,
- Saint Jean D'Angély,
- Rochefort.

Il y aura cependant possibilité d'effectuer la demande dans tout le territoire.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 24 février 2017 à 19h.